

Bulletin de l'association LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

oostale : B.P. 51 33740 ARÉS 56 60 08 27 - 06 13 57 88 92

novembre 2012 n° 69

EDITORIAL

Les 3 défis

Notre territoire du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre est confronté à trois défis : le premier n'est pas nouveau, c'est celui de la qualité de l'eau du Bassin, le deuxième est plus récent, c'est celui de l'urbanisation et de la croissance démographique et il n'est pas sans conséquence sur le premier, enfin le troisième est tout récent, c'est celui de l'envasement des esteys littoraux et d'une possible avancée très rapide du trait de côte.

Le problème de la qualité de l'eau a été identifié dès les années 50. Etat et collectivités locales se sont mobilisés et les communes du Bassin ont été pourvues d'un système de recueil et d'assainissement des eaux usées moderne avec rejet d'un effluent traité au wharf de La Salie. L'ensemble fonctionne correctement sous la coupe du SIBA, syndicat intercommunal doté de techniciens compétents. Certes, la bataille de la qualité n'est jamais complètement gagnée et la vigilance est de rigueur, comme l'a montré le déversement dans la Levre, cet été, de liqueur noire de l'usine Smurfit de Biganos, et des améliorations sont toujours possibles. Mais le défi est bien connu de tous, les acteurs chargés de le relever sont en place. Le pari de la qualité peut être gagné, sauf sauf si nous sommes emportés par le deuxième défi.

Celui de la pression urbaine et démographique : comme toutes les zones littorales françaises, notre territoire attire, mais il est particulièrement fragile. beaucoup plus qu'une côte rocheuse. Les objectifs de développement urbain avancés par le SCOT (schéma de cohérence territoriale) sont alarmants : 38 000 logements supplémentaires d'ici 2030, soit près de 100 000 habitants qui viendraient s'ajouter aux 150 000 actuels. Comment faire respecter les coupures d'urbanisation? Comment maîtriser la

circulation automobile et endiguer l'augmentation dans l'air et l'eau du Bassin des fameux HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), émis par les moteurs, qui pourraient signifier à terme la fin de l'ostréiculture ? Ce défi là aussi est soluble en imaginant moins de consommation d'espace, plus de transport collectif, et c'est le sens de l'action que nous menons auprès de nos élus. Nous n'avons pas la science infuse, nous discutons, nous nous forgeons une opinion, nous essayons de convaincre, et si rien n'y fait, si des dispositions illégales sont adoptées, nous allons en désespoir de cause devant les tribunaux, comme pour le PLU (plan local d'urbanisme) d'Andernos. Notre vice-président Jean-François Pahun fait le point d'avancement de ces deux documents d'urbanisme.

Reste le tout nouveau défi de l'envasement des estevs littoraux : personne n'en parle, il n'intéresse pas la presqu'île, il n'intéresse pas Arcachon ou le Moulleau, il est par contre durement ressenti par le Nord Bassin et tout le littoral Est. Ce défi est redoutable : il peut présager un profond remaniement de l'hydrologie du Bassin et de son réseau de chenaux resté quasiment stable depuis trois siècles. Comment la marée va-t-elle continuer à monter si tous les esteys côtiers sont obstrués par cette argile brune inconnue autrefois ? Déjà, nous avons remarqué que la marée tarde à redescendre, le courant de jusant n'ayant pas d'exutoire. A l'origine sûrement la régression des herbiers de zostères naines (sur les crassats) et marines (sur le bord des esteys), une érosion accélérée du substrat libérant des éléments fins, une eau turbide moins transparente à la lumière, moins de photosynthèse, moins de zostères, et mise

Éditorial suite

... en place d'un cycle funeste, et davantage d'érosion, etc... Dans 5 ans, 10 ans, la marée continuera-t-elle à monter au-delà de ce qu'étaient les « canelettes » premiers chenaux à être toujours en eau ? ou y aura-t-il avancée du trait de côte jusqu'à ces canelettes, soit de l'ordre du km ? Si oui, quel impact sur le volume hydraulique global du Bassin et sur le courant de jusant dans les passes qui est le garant de leur non fermeture ? Y aura-t-il besoin de dragages pour maintenir un accès à l'eau libre des mouillages littoraux ? Etc... La réponse à ces questions est impossible sans recours aux techniques de simulation analogique et/ou numériques.

Le problème est très complexe et l'enjeu mérite une mobilisation générale de tous les acteurs et notamment du futur Parc Naturel Marin dont nous espérons toujours la création avant la fin de l'année.

Les Amis du Littoral ont été parmi les premiers à signaler les graves conséquences de la régression des zostères et son impact sur la turbidité de l'eau. Nous restons dans notre rôle en alertant les acteurs sur ce nouveau défi de l'obstruction des esteys littoraux. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Michel Gautier

Le projet de SCOT – avancement et observations

Projet arrêté le 2/07/2012

Rappelons qu'à cette date, le projet de SCOT a été soumis à l'approbation du Conseil Syndical du SYBARVAL et a finalement été arrêté à une très courte majorité (quelques voix seulement). Les représentants des 17 communes sont restés très divisés sur ce projet qui engage l'avenir du territoire dans les 20 prochaines années, et 9 communes ont voté contre. C'est dire à quel point ce projet reste contesté, essentiellement pour les motifs suivants évoqués en séance :

- ► objectifs de croissance urbaine et démographique déraisonnables (+38000 log, soit + 100000 hab)
- ▶ création de 3 énormes pôles commerciaux favorisant la concentration des grandes surfaces de vente et la multiplication effrénée des commerces, non adaptés à l'échelle des besoins du Bassin et inquiétants pour la survie des petits commerces.
- ▶ pas d'objectifs annoncés pour développer la mixité sociale. Les logements sociaux sont mal répartis (déficit 6000 à 7000) et doivent être rééquilibrés sur tout le territoire.

Consultation des personnes publiques et associations agréées

Le projet de SCOT ainsi arrêté a été soumis pour avis à l'ensemble des personnes publiques et associations agréées qui devaient fournir leurs réponses au SYBARVAL au plus tard le 15/10/2012.

La CEBA a regroupé les observations des associations membres en un mémoire expédié le 3/10 qui peut être résumé comme suit :

- ▶ les observations écrites plusieurs fois formulées par la CEBA n'ont reçu aucune réponse du SYBARVAL.
- ▶ rejet des exigences fixées dans la note d'enjeux de l'Etat qui soulignaient notamment que la croissance urbaine rapide était susceptible de remettre en cause les équilibres fragiles du Bassin d'Arcachon.
- ▶ la prévision d'un développement urbain global de + 38000 log d'ici 2030 est en opposition avec la prise en compte de la préservation d'un milieu de qualité et de ses enjeux écologiques.
- ► surconsommation d'espace et menaces sur les coupures d'urbanisation.

Il en est ainsi par exemple pour la coupure verte entre Arès et Andernos entamée sur 103 ha par un golf et un parc résidentiel. Citons également, autour du Bassin, la création de nouveaux quartiers "rétro-littoraux et "villesforêt" implantés au détriment de la forêt, de la trame verte et des écosystèmes qu'ils abritent.

Il est au contraire indispensable de contenir l'expansion pavillonnaire et celle des zones d'activités en protégeant les espaces naturels périphériques, les couloirs biologiques et en densifiant l'existant.

- ▶l'offre de déplacement propose à l'Est une voie de contournement Biganos-Lège aménagée en taillant un large couloir le plus souvent dans la forêt et servant de prétendue limite à l'urbanisation, ce que personne ne peut croire. Cependant, l'obligation de prévoir les transports collectifs manquants pourrait trouver une réponse par le projet envisagé de tram-train Facture-Lège, plus conforme à la loi grenelle I.
- ▶ le développement commercial projeté par la création de 3 pôles démesurés destinés à attirer les grandes enseignes sur le Bassin présente le danger d'une surabondance de l'offre ou d'inadéquation de celle-ci aux besoins réels, →

Le projet de SCOT suite...

alors que le m² de surface commerciale disponible par habitant est déjà reconnu excessif.

▶ projet de délocalisation des campings du Pilat au bord du lac de Cazaux, contraire à la sauvegarde des espaces naturels déjà protégés et accompagné d'une trouée routière au cœur de la forêt usagère (espace remarquable) et générant une augmentation des risques d'incendie.

En définitive, tout en annonçant respecter l'intégrité patrimoniale et écologique, le projet de SCOT n'est pas en cohérence avec la note d'enjeux de l'Etat. En particulier, il ne répond pas à l'urgence de préserver les équilibres fragiles du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre par une gestion économe des ressources et de l'espace susceptible de contribuer à un réel développement durable.

Suite de la procédure

En même temps que les avis recueillis sur le projet de SCOT, le SYBARVAL doit consulter le Préfet sur le volet environnemental (avis obligatoire de l'autorité environnementale).

Le projet, modifié pour tenir compte des avis exprimés, sera alors soumis à une enquête publique (fin d'année et début 2013).

Il convient de souligner que chacun pourra utilement s'exprimer au cours de cette enquête et qu'une large participation est vivement souhaitée.

Enfin, le SCOT ne pourra être approuvé que dans la mesure où ses orientations ne sont pas remises en cause fondamentalement lors de cette enquête publique.

JFP.

Assemblée Générale du 5 Juillet 2012

Le PLU d'Andernoscerné de contentieux.

D'autres associations ont en effet engagé des recours contentieux contre le PLU d'Andernos comme par exemple l'association pour la Sauvegarde des Quinconces au sujet des 3 ha maintenus en zone constructible dans le site du Coulin ou celle des Ecocitoyens.

Même le Préfet (service du contrôle de la légalité), devant l'entêtement du Maire, a déféré le PLU au Tribunal Administratif, selon une confirmation récente du Sous-Préfet

L'Etat lui même demande donc au TA de se prononcer sur l'illégalité du PLU et son annulation.

Dans ces conditions, il est évident que cette action contentieuse de l'Etat vient corroborer notre recours.

S'agissant du recours déposé au TA le 23/12/2011par notre association, son avancement se déroule de la manière suivante :

- ► la Mairie d'Andernos a produit un mémoire en réponse n° 1 le 2/05/2012
- ▶ nous y avons répondu par un mémoire en réponse n° 1 le 2/07/2012
- ▶ la Mairie d'Andernos a déposé un nouveau et dernier mémoire en réponse n° 2 le 8/10/2012

Notre avocat évalue la nécessité de répondre à ce dernier mémoire avant la date du 26/11 fixée par le TA.

En définitive, le TA vient de nous informer que notre recours était d'ores et déjà en état d'être jugé et qu'il envisageait d'inscrire ce dossier à **l'audience publique du** 17/01/2013.

Le jugement du TA devrait donc être connu en début d'année 2013.

Les autres associations ont reçu la même réponse.

L'ensemble des recours, y compris en toute logique celui du Préfet, seront donc traités lors de cette même audience publique. ■ JFP

La séance est ouverte par le Président Michel Gautier, il adresse quelques mots de bienvenue à l'assistance et remercie pour leur présence M. le maire d'Arès, les représentants du maire d'Andernos et les présidents des associations amies. Il indique que cette assemblée a été fixée début juillet à la demande de plusieurs de nos adhérents très pris en Août.

Rapport moral

Le Parc Naturel Marin

Comme toutes les associations environnementales, membre de la CEBA (coordination du Bassin), nous avons participé à l'enquête publique en demandant que le conseil de gestion ne dépasse pas 50 membres et que les prés salés de La Teste restent dans l'emprise du PNM.

Le commissaire enquêteur a repris ces exigences dans son rapport ainsi que la commission scientifique des Aires Marines Protégées.

Nous continuons à être très favorables à la création du PNM

Le PLU d'Andernos

Malgré les mises en garde des services de l'Etat et de nos associations, le PLU d'Andernos a été approuvé par le Conseil municipal.

N'arrivant à rien par la persuasion auprès de la municipalité d'Andernos, les Amis du Littoral ont décidé d'engager une procédure à l'encontre de ce PLU. Notre président est représenté par Maître Hounieu, du Cabinet Racine à Bordeaux auprès du Tribunal Administratif.

En réponse à notre recours, le mémoire de la municipalité d'Andernos a cherché à démontrer que le PLU ne contient aucune disposition illégale. L'Assemblée Générale de ce jour confirme la décision de notre bureau d'ester en justice. Une délibération en ce sens est adoptée à l'unanimité.

Le SCOT

Il a été approuvé à une faible majorité par le SYBARVAL. Notre association conteste la méthode de son élaboration : peu de réunions, des textes sans possibilité de correction... Nous déplorons une trop forte croissance de la population, le projet d'un « barreau » de contournement des villages au Nord-Est du Bassin et un manque certain de volontarisme concernant les transports collectifs.

Régression des herbiers

Les conclusions de l'étude faite sous l'égide de l'IFREMER ne sont pas encourageantes. Les fortes chaleurs des années 2000 seraient une des causes principales de la régression. Notre association reste en relation avec l'IFREMER et le SIBA pour essayer de déterminer l'impact de cette régression sur l'envasement et l'hydrologie du Bassin.

Entretien des cours d'eau

Nous avons élargi notre terrain de recherche des déchets autour de la Machinotte et trouvé alentour les déchets habituels : une dizaine de sacs a été nécessaire pour leur enlèvement. Une douzaine de personnes de l'association a participé à cette opération.

Nos activités culturelles

Faute de participants les randonnées du mardi disparaîtront dès septembre. Nos visites guidées du jeudi alterneront avec quelques randonnées destinées à faire connaître notre environnement aux nouveaux résidents.

Deux conférences seront offertes cet été : le 5 août avec M. Gérard Riehl « Un projet d'installation d'un état juif sur le Bassin d'Arcachon au 18ème siècle »

Le 25 août : avec M. Jérôme Allou : « Evolution de la réserve des Prés Salés d'Arès-Lège »

Rapport moral approuvé par l'Assemblée.

<u>Bilan financier présenté par Madame Jacqueline</u> <u>Follet approuvé</u>

Renouvellement du Conseil d'Administration

Mrs Claude Begat, Raymond Bidondo, Michel Gautier, Michel Janin sont en fin de mandats, ils se représentent.

M. Jean-François Pahun, chargé de mission entre au Conseil d'Administration. Ces nominations sont approuvées.

Questions diverses

Le Président revient sur le "PLU d'Andernos et déplore le non respect de la trame verte entre Andernos et Arès (zone protégée).

M. Cazeneuve, délégué par le maire d'Andernos maintient que le PLU est conforme à la législation et déclare faire confiance à la justice du Tribunal Administratif.

A propos du SCOT, Monsieur le Maire d'Arès, Président du SYBARVAL rappelle les réunions de concertation qui ont accompagné son élaboration et indique que le respect de l'environnement a prévalu. M. Jean Mazodier, président de la CEBA déplore qu'il n'y ait pas eu de réunion avant diffusion du document final. La CEBA souhaite que l'actuelle version soit revue en conformité des lois Grenelle 1 et 2, que les prévisions d'urbanisation soient revues à la baisse et que les projets de concentration des équipements commerciaux sur les trois zones prévues soient également revus.

A une question d'un participant sur la position que prendra l'association sur le SCOT, le Président indique que l'examen des cartes et documents sera fait en concertation avec la CEBA et que l'objectif qui sera recherché sera celui du développement du territoire sous contrainte du respect de l'environnement et de la législation.

M. Jérôme Allou propose de faire le point cet été sur la gestion des Prés Salés.

Programme de nos activités de novembre 2012

Jeudi 22 novembre

Visite guidée de la synagogue de Bordeaux

RDV Tour d'Arès à 13h30

Pour les inscriptions aux visites appeler le 05 56 60 08 27 ou par mail à l'adresse : f.weeber@orange.fr

Les destinations programmées peuvent être modifiées en cours d'année.

Cotisations annuelles

	Membre Actif	individuel 12 €	Couple 18 €
	Bienfaiteur	30 €	45 €
NOM		Prénom	
Adresse			

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'Assemblée Générale (à partir du 1er janvier 2012)

Téléphone E-mail

Règlement des cotisations à l'ordre des « Amis du Littoral Nord-Bassin » BP 51 ARES 33740